

Programmation 2012
Paris :

-
- 03/05
-
- 21/09
-
-
- 05/06
-
- 03/12

Lyon :

-
- 29/05
-
- 23/11
-
-
- 03/09

Marseille :

-
- 31/05
-
-
- 14/11

Toulouse :

-
- 10/07

Objectifs

- Identifier les forces et les faiblesses de l'intercommunalisation des activités culturelles
- Tirer parti des expériences des autres collectivités et communautés dans ces domaines
- Maîtriser les éléments politiques, juridiques, financiers et techniques

Avec votre inscription

- + Un pack pédagogique complet
- + Le déjeuner et les pauses
- + Un abonnement à l'une de nos revues

Infos pratiques

Tél. : 04 76 65 61 00
 Fax : 04 76 65 79 98
 E-mail : formation@territorial.fr

Conduire une politique culturelle à l'échelle intercommunale

Détail de la formation

Comment et pourquoi intercommunaliser
une politique culturelle ?

Comment dépasser les conflits
et les querelles de clocher ?

Quelles places respectives
pour la commune et l'EPCI ?

Études de cas concrets :
quels enseignements en tirer ?

Quelles sont les alternatives à l'intercommunalisation pure et simple
(mutualisation, groupements de commandes, mise à disposition d'agents, etc.) ?

Comment gérer les cas particuliers

Spécificités dans ces domaines du théâtre, des enseignements d'arts plastiques, musicaux et de danse, du cinéma, des musées... ?

Quels outils de gestion choisir (gestion directe, EPCC, GIP, SCIC...) selon les projets culturels de la communauté et des communes ?

Quelles règles du jeu, notamment en matière financière ?

Vous êtes intéressé par cette formation en intra • Contact : intra@territorial.fr

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

E-mail (resp. formation) :

Réf. SI-ADM1264

Tarifs HT :

- Associations, communes et EPCI < 10 000 hab. : 335 €
- Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 545 €
- Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 645 €
- Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 745 €
- Communes et EPCI > 150 000 hab. et conseils généraux/régionaux : 775 €
- Entreprises privées : 775 €
- Autres (État...) : 545 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

* Vaut convention de formation simplifiée

FORMATION.TERRITORIAL.FR

Une marque du  Groupe Territorial